

L'an deux mille quatorze, le douze février,

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Verdon s'est réunie à Riez, à 14 H 30, sous la Présidence de M. Jacques ESPITALIER, Président de la CLE.

Nombre de membres de la CLE	
48	
Présents et représentés	Votants
33	20
Total des voix : 33	

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

STRUCTURE / ZONE REPRESENTEE	NOM, PRENOM	PRESENT	POUVOIR A	POUVOIR DE	NOMBRE DE VOIX
Zone du Bas Verdon	M. Jean-Luc HINDRYCKX, adjoint à Vinon-sur-Verdon		M. PELLESTOR		
Zone du Haut-Verdon	M. Serge PRATO, Maire de Saint-André-les-Alpes	X		M. ROY	2
Zone de la tête du bassin versant	M. Laurent CALVIN, adjoint à Thorame-Haute	X			1
Zone de l'Artuby	M. André GAYMARD, Maire de Comps-sur-Artuby		M. HERRIOU		
Zone du Jabron	M. Michel GIULIANO, conseiller municipal à Trigance				
Zone d'Andon	Mme Michèle OLIVIER, Maire d'Andon		M. CIOFI		
Zone du plateau Valensole	M. Jean-Marc PELLESTOR, conseiller municipal à Valensole	X		M. HINDRYCKX	2
Zone du Colostre	M. Patrick ROY, conseiller municipal à Roumoules		M. PRATO		
Zone des massifs préalpins	M. Marcel CHAIX, Maire de Soleihas				
Zone des gorges du Verdon	M. Daniel DUFLOT, conseiller municipal à Castellane				
Zone du Haut Pays Varois	M. Jean-Pierre HERRIOU, conseiller municipal à Moissac Bellevue	X		M. GAYMARD	2
Zone du lac de Sainte-Croix-du-Verdon	M. Emile ROUVIER, conseiller municipal à Sainte-Croix-du-Verdon	X		M. PIGNOLY	2
Parc Naturel Régional du Verdon	M. Jacques ESPITALIER, représentant du Parc	X		Mme RAYNAUD	2
Parc Naturel Régional du Verdon	M. Jean-Pierre CIOFI, représentant du Parc	X		Mme OLIVIER	2
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	M. Henri PIGNOLY, représentant du Syndicat		M. ROUVIER		
Syndicat Mixte du Val d'Allos	M. René MASSETTE, Président	X		M. MOLLING	2
Conseil Régional PACA	Mme Sylvie MASSIMI, conseillère régionale		Mme CHARRIAU		
Conseil Régional PACA	Mme Colette CHARRIAU, conseillère régionale	X		Mme MASSIMI	2
Conseil Général du Var	M. Pierre LAMBERT, conseiller général				
Conseil Général du Var	Mme Raymonde CARLETTI, conseillère générale	X			1
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	Mme Maria RAYNAUD, conseillère générale		M. ESPITALIER		
Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence	M. Jacques ECHALON, conseiller général				
Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence	M. Bernard MOLLING, conseiller général		M. MASSETTE		
Conseil Général des Alpes Maritimes	M. Thierry GUEGUEN, conseiller général				
TOTAL	24	10			18

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

STRUCTURE	REPRESENTE PAR	NOM, PRENOM	PRESENT	POUVOIR A	POUVOIR DE	NOMBRE DE VOIX
EDF (Direction Energie Méditerranée)	Monsieur le Directeur d'EDF Unité de Production Méditerranée ou son représentant	Dominique ROUX	X		SCP	2
Chambre régionale de commerce et d'industrie	Monsieur le Président ou son représentant					
Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale	Monsieur le Directeur général ou son représentant			EDF		
Chambre Départementale d'Agriculture du Var	Monsieur le Président ou son représentant					
Chambre Départementale d'Agriculture 04	Monsieur le Président ou son représentant					
FDPPMA du Var	Monsieur le Président ou son représentant	Louis FONTICELLI		FDPPMA 04		
FDPPMA 04	Monsieur le Président ou son représentant	Vincent DURU	X		FDPPMA 83	2
Groupement des Professionnels des sports d'eau vive du Verdon	Monsieur le Président ou son représentant					
URVN	Monsieur le Président ou son représentant					
Fédération française de canoë kayak	Monsieur le Président ou son représentant					
CRPF Paca	Monsieur le Président ou son représentant	Xavier FARJON	X			1
Union régionale des consommateurs « Que Choisir » Paca	Madame la Présidente ou son représentant	Renée LEYDET	X			1
TOTAL	12		4			6

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

STRUCTURE	REPRESENTE PAR	NOM, PRENOM	PRESENT	POUVOIR A	POUVOIR DE	NOMBRE DE VOIX
Préfecture coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée	Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin (représentation Direction Régionale de l'Environnement) ou son représentant	Anne ALOTTE, DREAL Paca	X		MISE 06	2
Préfecture coordonnatrice du SAGE	Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant					
Agence de l'Eau RM&C	Monsieur le Délégué ou son représentant	Joëlle HERVO	X			1
MISE 04	Monsieur le chef de la MISE des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant	Pierre GOTTARDI	X		MISE 13	2
MISE 83	Monsieur le chef de la MISE du Var ou son représentant	Sylvie CANAL	X		ARS	2
MISE 06	Monsieur le chef de la MISE des Alpes-Maritimes ou son représentant			DREAL		
MISE 13	Monsieur le chef de la MISE des Bouches-du-Rhône ou son représentant			MISEN 04		
ARS Paca	Monsieur le Directeur ou son représentant			MISE 83		
DRJSCS Paca	Monsieur le Directeur ou son représentant	Benoît RAZIMBAUD	X			1
Camp militaire de Canjuers	Monsieur le Colonel ou son représentant					
Délégation inter régionale de l'ONEMA Languedoc Roussillon Paca	Monsieur le Délégué interrégional ou son représentant	Michel NIVEAU Christian PEUGET Romaric GONDA	X			1
Parc national du Mercantour						
TOTAL	12		6			9

Assistaient également à la séance : Patrick MATHIEU, conseil général des Alpes-de-Haute-Provence ; Olivier NALBONE, conseil régional Paca ; Philippe PICON, SMAVD-EPTB Durance ; Claudine TREZZY, conseil général des Bouches-du-Rhône

ADOPTION DU PROJET DE SAGE VERDON SUITE A SON PASSAGE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée approuvé par le Préfet Rhône-Alpes le 20 novembre 2009,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2000-1747 du 16 août 2000 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Verdon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-81 du 20 janvier 2014 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant du Verdon,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1934 du 17 septembre 2013 portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Verdon,

Vu le rapport de la commission d'enquête.

Le projet de SAGE Verdon a été validé par la Commission Locale de l'Eau du 13 septembre 2012 (délibération n°2012-01).

Il a ensuite été soumis pour avis aux différentes assemblées et aux préfets.

La CLE s'est réunie le 4 avril 2013 afin d'examiner les avis reçus. Un certain nombre de modifications ont été apportées au projet de SAGE.

L'enquête publique s'est déroulée du 28 octobre au 3 décembre 2013. Le registre d'enquête et les documents au format papier étaient mis à disposition dans 9 communes de permanence (Beauvezzer, Saint-André-les-Alpes, Castellane, Valderoure, Comps-sur-Artuby, Moustiers-Sainte-Marie, Les Salles-sur-Verdon, Riez, Vinon-sur-Verdon) sur lesquelles ont été organisées 3 permanences du commissaire enquêteur par commune. Dans les autres communes du bassin le registre et les documents au format numérique étaient mis à disposition. Il était également possible de faire des remarques par courrier, ou via un formulaire sur le site Internet de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

La commission d'enquête a donné à l'unanimité de ses membres un avis favorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon, elle a proposé à la CLE de prendre en compte dans la rédaction un certain nombre de recommandations.

La CLE a la possibilité, suite à cette phase d'enquête publique, de modifier le projet pour tenir compte des avis recueillis, avant de demander au Préfet son approbation.

Oùï l'exposé du Président ;

Vu la présentation des avis, des éléments de réponse et des propositions de modifications de rédaction faite en séance ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins trois abstentions, les membres de la CLE :

Adoptent le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon, modifié selon les corrections validées en séance, et demandent au Président de la CLE de demander au Préfet des Alpes-de-Haute-Provence l'approbation du SAGE Verdon.

Fait et délibéré à Moustiers-Sainte-Marie, le 12 février 2014

Pour extrait conforme

Le Président de la Commission Locale de l'Eau



Jacques ESPITALIER